

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 127

présenté par

M. Lefèvre, M. Armand, Mme Bregeon, M. Pierre Cazeneuve, M. Fugit, M. Ghomi, M. Haddad,  
Mme Hai, Mme Genetet, M. Labaronne, M. Mournet, M. Véran et M. Vojetta

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« pour plus de la moitié »

le mot :

« majoritairement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à prendre en compte l'influence économique que peut représenter une puissance étrangère sur une personne morale, plutôt que le contrôle économique de cette dernière par la première.